

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CISSS) DE LA GASPÉSIE, TENUE LE JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020 À 15 H PAR WEBCONFÉRENCE ZOOM SANTÉ

## SONT PRÉSENTS :

- M<sup>mes</sup> Martine Larocque, membre désigné – conseil des médecins, dentistes et pharmaciens  
Chantal Duguay, **présidente-directrice générale**  
Nicole Johnson, membre indépendant – expérience vécue à titre d'utilisateur des services sociaux  
Ann Béland, membre indépendant – compétence en gouvernance ou éthique  
Jacline Babin, membre désigné – comité des usagers  
Ariane Provost, membre désigné – conseil des infirmières et infirmiers (CII)  
Sabrina Tremblay, membre désigné – comité régional sur les services pharmaceutiques
- MM. Richard Loiselle, **président**  
Michel Garcia, membre désigné – département régional de médecine générale (DRMG)  
Médor Doiron, membre indépendant – expertise en protection de la jeunesse  
Magella Émond, membre indépendant – expertise en santé mentale

## ABSENCES :

- M<sup>me</sup> Édith Couture, membre indépendant – milieu de l'enseignement
- MM. Gilles Cormier, vice-président, membre indépendant – expertise en réadaptation  
Stéphan Boucher, membre indépendant – expertise dans les organismes communautaires  
Philippe Berger, membre observateur – désigné par les fondations du CISSS de la Gaspésie

## INVITÉS :

- M<sup>mes</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe  
Johanne Méthot, directrice générale adjointe et directrice des soins infirmiers  
Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels  
Marlène Parisé, directrice des services multidisciplinaires
- MM. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique  
Martin Brosseau, directeur intérimaire des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques  
Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement

## 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après avoir constaté le quorum, M. Richard Loiselle, président, souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 15 h.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### CA-CISSSG-13-20/21-62

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal
  - 3.1 Séance régulière du 2 juillet 2020
  - 3.2 Séance extraordinaire du 24 juillet 2020

3.3 Séance extraordinaire du 28 août 2020

#### **4. Gouvernance du CISSS de la Gaspésie**

4.1 Modification à la structure organisationnelle CISSS de la Gaspésie

4.2 COVID-19 – Plan d'action pour une deuxième vague

4.3 Paliers d'alertes pour la pandémie COVID-19

#### **5. Rapport des comités**

5.1 Comité de vérification

5.2 Comité des ressources humaines

#### **6. Information**

6.1 Information de la présidente-directrice générale

6.2 Information du président

#### **7. Direction des ressources financières et de l'approvisionnement**

7.1 Adoption du Rapport de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers 2019-2020 et adoption du Rapport financier annuel 2019-2020 (AS-471) du CISSS de la Gaspésie

7.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2020-2021

7.3 Budget 2020-2021

7.4 Régime d'emprunt à long terme

7.5 Demande d'autorisation et d'utilisation d'emprunt au cours de l'exercice 2020-2021

#### **8. Présidence-direction générale adjointe**

8.1 Vaccination saisonnière influenza

8.2 Plan d'action Le Rivage

#### **9. Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique**

9.1 Agrément Canada :

- Suivi de la dernière visite d'agrément : 26 au 31 mai 2019 | Séquences 1 et 2
- Prochaine visite d'agrément : 9 au 14 mai 2021 | Séquence 3

#### **10. Direction des services professionnels**

10.1 Décision pour des demandes de nominations (statuts et privilèges) ou modifications de nominations pour des médecins de famille et médecins spécialistes membres actifs et associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie et Démissions et retraites à entériner pour des médecins de famille membres actifs du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie

10.2 Rapport annuel du CECMDP et les rapports des chefs de département (pour dépôt seulement)

#### **11. Direction des services multidisciplinaires**

11.1 Politique de la gestion de la non-disponibilité de l'utilisateur

#### **12. Direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques**

12.1 Situation des ressources humaines :

- Nouveaux postes ouverts
- Embauche étudiants été 2020
- Départ du personnel pour l'année 2020
- Postes préposés aux bénéficiaires

12.2 Processus de sélection et nomination à la Direction des services multidisciplinaires

#### **13. Direction générale adjointe**

13.1. Projet – initiative de soutien en soins obstétricaux et de néonatalogie la prochaine séance

#### **14. Autres points :**

14.1 Renouvellement du contrat du médecin examinateur aux plaintes lors de situation exceptionnelle

#### **15. Date de la prochaine séance**

#### **16. Évaluation de la rencontre**

#### **17. Levée de la réunion**

### **3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

##### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2020**

###### **CA-CISSSG-13-20/21-63**

Le procès-verbal de la séance régulière du 2 juillet 2020 est approuvé tel que déposé.

##### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JUILLET 2020**

###### **CA-CISSSG-13-20/21-64**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 juillet 2020 est approuvé tel que déposé.

##### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 AOÛT 2020**

###### **CA-CISSSG-13-20/21-65**

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2020 est approuvé tel que déposé.

### **4. GOUVERNANCE DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

#### **4.1 MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE CISSS DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Pour faire suite à l'acceptation du projet « Initiative de soutien en soins obstétricaux et de néonatalogie du CISSS de la Gaspésie », par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) le 24 août dernier, la direction désire apporter une modification à sa structure organisationnelle.

Pour contextualiser le portrait actuel à la structure organisationnelle du CISSS de la Gaspésie, les services d'obstétrique/néonatalogie sont sous la responsabilité de la Direction générale adjointe aux programmes de santé physique généraux et spécialisés (DGA) et quant au service des sages-femmes, sous la Direction du programme jeunesse.

Afin de faciliter l'intégration dudit projet, il est proposé que les services d'obstétrique/néonatalogie ainsi que le service de sages-femmes soient dorénavant sous la même gouvernance, soit celle de la DGA. La Direction du programme jeunesse demeurera en support à la DGA dans ce dossier.

###### **CA-CISSSG-13-20/21-66**

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet « Initiative de soutien en soins obstétricaux et de néonatalogie du CISSS de la Gaspésie », par le ministère de la Santé et des Services sociaux le 24 août 2020;

CONSIDÉRANT que les mesures dégagées du comité de travail s'inscrivent en cohérence avec les orientations du MSSS dans le but de favoriser une offre de service de proximité de qualité et sécuritaire en obstétrique et en néonatalité;

CONSIDÉRANT que les services en obstétrique et de néonatalité sont sous la gouvernance de la DGA;

CONSIDÉRANT que le service des sages-femmes est sous la responsabilité de la Direction du programme jeunesse sous la gouverne de la Présidence-direction générale adjointe;

CONSIDÉRANT que la direction désire apporter une modification à sa structure organisationnelle;

CONSIDÉRANT que l'organisation souhaite faciliter l'intégration du service de sage-femme dans les services obstétricaux;

CONSIDÉRANT que le MSSS a été informé de la possibilité d'entériner un changement à l'organigramme de la haute direction du CISSS de la Gaspésie en regard du service des sages-femmes;

CONSIDÉRANT que la Direction du programme jeunesse demeurera en support à la Direction générale adjointe des programmes de santé physique généraux et spécialisés dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que cette modification permet au CISSS de la Gaspésie de respecter les paramètres d'encadrement établis par le MSSS;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

- d'entériner les changements apportés à l'organigramme de la haute direction du CISSS de la Gaspésie, soit :
  - o que le Conseil des sages-femmes et les sages-femmes soient sous la gouverne de la Direction générale adjointe des programmes de santé physique généraux et spécialisés.

## **4.2 PLAN D'ACTION POUR UNE DEUXIÈME VAGUE DE COVID-19**

M. Richard Loiselle, président, invite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Lors de son allocution en conférence de presse le 18 août dernier, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a rendu public son plan d'action en prévision d'une potentielle deuxième vague de COVID-19.

Le présent plan d'action dresse un bilan des actions entreprises et des difficultés rencontrées lors de la première vague de la pandémie. Ce bilan a été documenté à partir des consultations effectuées auprès des autorités politiques des diverses directions du MSSS, des questionnaires du réseau de la santé et des services sociaux, de certains intervenants. Les enjeux soulevés ont servi

de base à l'identification d'actions visant à guider les interventions du ministère pour une préparation à court terme. Ce plan d'action se veut évolutif.

Considérant l'urgence de mettre en œuvre les mesures prévues pour les neuf axes d'interventions prioritaires identifiés, la date butoir pour l'implantation dudit plan a été fixée au 30 septembre 2020. Dans ce contexte, le contrôle de statut d'avancement des actions et des sous actions qui en découlent s'élève au rang de haute priorité ministérielle. À ce titre, des mécanismes ont été instaurés par le MSSS afin qu'un suivi serré des engagements pris en regard de ce plan soit fait chaque semaine.

Présentement, le plan d'action du CISSS de la Gaspésie est en élaboration. Plusieurs actions sont déjà mises en œuvre depuis juin dernier. Les actions dégagées dans celui-ci s'inscrivent en cohérence avec les orientations et les neuf axes d'intervention du MSSS, soit :

- 1<sup>er</sup> axe : les milieux de vie pour aînés;
- 2<sup>e</sup> axe : les clientèles vulnérables;
- 3<sup>e</sup> axe : la main-d'œuvre;
- 4<sup>e</sup> axe : le dépistage;
- 5<sup>e</sup> axe : la prévention et la gestion des éclosions;
- 6<sup>e</sup> axe : l'organisation clinique;
- 7<sup>e</sup> axe : l'approvisionnement;
- 8<sup>e</sup> axe : la gouvernance;
- 9<sup>e</sup> axe : les communications.

#### **4.3 PALIERS D'ALERTE POUR LA PANDÉMIE DE COVID**

M. Richard Loïsele, en l'absence du D<sup>r</sup> Yv Bonnier Viger, directeur régional de la santé publique, sollicite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Les membres sont informés du système d'alertes régional mis en place par le Gouvernement du Québec. La Direction régionale de santé publique Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine a décidé que chacune des MRC aura sa propre couleur. Pour ce faire, un fonctionnement a été mis en place par la santé publique. Les groupes consultés sont les membres de l'équipe de santé publique de première et de deuxième ligne, en particulier les enquêtrices, le comité de coordination de santé publique, les directions des deux CISSS et les préfets de la région.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS**

#### **5.1 COMITÉ DE VÉRIFICATION**

M. Richard Loïsele invite M. Magella Émond, président, à présenter le rapport de la réunion qui s'est tenue le 17 septembre 2020.

M. Émond fait connaître les différents points abordés lors de la dernière rencontre. Au cours de celle-ci, le rapport des états financiers et la planification financière pour l'année en cours et à venir ont été présentés. Il indique qu'à la demande du MSSS le budget 2020-2021 sera déposé sans tenir compte de la pandémie actuelle. Les coûts en lien avec la COVID-19 pourraient atteindre jusqu'à 12 M\$ pour cette année. Le mandat de la firme Deloitte a été renouvelé à titre d'auditeur indépendant. Cela fait maintenant cinq années consécutives que le CISSS de la Gaspésie

maintient son équilibre financier. Seulement sept établissements sur 35 au Québec ont réalisé cet exploit.

## **5.2 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

M. Richard Loiselle, président du comité, présente ce point.

M. Loiselle souligne l'avancement des travaux des différents chantiers en lien avec les ressources humaines, par exemple : l'implantation du programme Prendre soin de son personnel, l'important nombre d'étudiants embauchés cet été, ainsi que l'ajout de poste de cadre, dont un gestionnaire de proximité dans le réseau local de services (RLS) de la Baie-des-Chaleurs. Il mentionne également que les sorties médiatiques récentes d'un syndicat en particulier n'aident aucunement au recrutement et à la promotion des carrières en santé.

## **6. INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE ET DU PRÉSIDENT**

### **6.1 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE**

D'entrée de jeu, M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, fait part aux membres du conseil d'administration de plusieurs dossiers, entre autres :

- Confirmation de l'acceptation du dossier de l'urgence et le réaménagement du bloc opératoire de Sainte-Anne-des-Monts par la ministre régionale.
- Mise en place d'un comité de travail dans la Baie-des-Chaleurs composé de médecins, du comité gouvernance et du président CA, afin de réfléchir aux façons de rehausser nos services de première ligne.
- Rencontres tenues entre la PDG du CISSS et le PDG du Réseau Vitalité ainsi qu'une partie de leur équipe de direction respective.
- Demande d'agrandissement pour l'Unité Le Rivage située à Gaspé.
- Processus annoncé afin de travailler au développement de la clinique de la douleur.
- Demande au ministère pour avoir 4 postes de directeurs territoriaux.

### **6.2 INFORMATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président du conseil d'administration, M. Richard Loiselle mentionne que la pénurie de main-d'œuvre représente un réel défi pour l'organisation.

De plus, il profite de l'occasion pour souligner l'entrée en fonction de M. Jean-François Sénéchal à titre de directeur adjoint aux services professionnels.

M. Loiselle souligne toutes les démarches faites auprès du MSSS dans le but de recevoir une dérogation pour un administrateur indépendant, M. Jean-Marc Landry, qui est allé porter main-forte au personnel du CISSS pour le Manoir du Havre qui était aux prises avec une éclosion au printemps dernier. Il remercie du fond du cœur M. Landry, un des membres bâtisseurs du conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie, pour tout le travail accompli depuis le début du CISSS.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

**Q. : Est-ce qu'il y a un arrangement avec la garderie près de l'Hôpital de Gaspé pour privilégier les enfants du personnel employé au centre hospitalier ?**

R. : Il n'y a pas d'écrit sur la priorisation de la clientèle inscrite à la garderie. Il est aussi dit qu'un arrangement par écrit peut être proposé afin de prioriser les besoins du personnel œuvrant à l'Hôpital de Gaspé. Des démarches seront effectuées et des informations seront transmises.

**Q. : Quelle est l'approche que souhaite adopter le service d'obstétrique dans le projet de sage-femme ?**

R. : La vision essentielle adoptée pour ce projet est le maintien et l'intégration des sages-femmes dans les services obstétricaux. Le CISSS de la Gaspésie est en faveur de la mise en place du service sage-femme et que celui-ci fasse partie de son offre de services.

**Q. : Est-ce normal que certains membres du personnel de l'hôpital de Gaspé ne respectent pas les consignes sanitaires émises par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans le contexte de pandémie actuel ?**

R. Le travail de sensibilisation se continue de façon plus intensive.

**Q. Est-ce que le service d'ergothérapie compte rouvrir ses portes sur le site de Chandler ?**

R. L'ergothérapeute en question partage son temps complet entre les RLS du Rocher-Percé et de La Côte-de-Gaspé. Le poste a été ouvert avec un port d'attache sur l'un et l'autre des territoires. C'est une personne du RLS du Rocher-Percé qui a obtenu le poste, mais il n'a pas de réduction de services à Gaspé.

**Q. Pourquoi est-il aussi long pour obtenir un rendez-vous avec une travailleuse sociale sur le territoire ?**

R. Les délais pour obtenir un rendez-vous avec une travailleuse sociale sont vérifiés toutes les semaines. S'il a eu un problème dans un service précis, il est demandé d'aviser le gestionnaire et M<sup>me</sup> Jacques si nécessaire.

## **7. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES ET DE L'APPROVISIONNEMENT**

### **7.1 ADOPTION DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT PORTANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS AMENDÉS 2019-2020 ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL AMENDÉ 2019-2020 (AS-471) DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

L'article 172 de la LSSSS exige que le conseil d'administration approuve annuellement les états financiers de l'établissement suite à la recommandation du comité de vérification.

En vertu de l'article 181.0.0.3 de la LSSSS, le comité de vérification, quant à lui, examine les états financiers avec l'auditeur et recommande au conseil d'administration l'approbation de ces derniers.

Le Rapport financier annuel 2019-2020 (AS-471) original a été approuvé le 2 juillet 2020 lors d'une séance du conseil d'administration.

Une mauvaise redistribution des dépenses entre certains Centres d'activité a été constatée suite à l'adoption initiale du AS-471.

Afin de respecter le Manuel de gestion financière et de représenter fidèlement la situation financière du CISSS, il a été convenu d'amender le Rapport financier. La correction apportée n'a pas d'impact sur le résultat annuel du CISSS de la Gaspésie.

### **CA-CISSSG-13-20/21-67**

CONSIDÉRANT la présentation au comité de vérification par la firme Deloitte représentée par monsieur Stéphane Doiron;

CONSIDÉRANT que les membres du comité de vérification ont pris connaissance du nouveau Rapport de l'auditeur indépendant ainsi que du Rapport financier annuel amendé (AS-471) pour l'exercice terminé le 31 mars 2020 et qu'ils n'ont aucune réserve quant au processus de vérification;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant amendé ainsi que le Rapport financier annuel amendé (AS-471) de l'exercice 2019-2020;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**

- d'adopter le Rapport de l'auditeur indépendant amendé sur les états financiers du CISSS de la Gaspésie pour l'exercice terminé le 31 mars 2020, effectué par la firme Deloitte;
- d'adopter le Rapport financier annuel amendé (AS-471) pour l'année 2019-2020 qui présente un surplus de l'ordre de 1 329 995 \$ (Fonds d'Exploitation : Surplus de 1 219 565 \$, Fonds d'Immobilisation : Surplus de 110 430 \$);
- d'autoriser la présidente-directrice générale de l'établissement à signer tout autre document nécessaire à la prise d'effet de la présente résolution.

## **7.2 NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE 2020-2021**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

L'article 290 de la « Loi sur les services de santé et les services sociaux » spécifie que « Avant le 30 septembre de chaque exercice financier de l'établissement, le conseil d'administration nomme un vérificateur pour l'exercice financier en cours ».

Un appel d'offres pour la sélection de l'auditeur indépendant a été lancé en août 2019.

Le comité de sélection a recommandé de retenir l'offre de la firme Deloitte.

L'offre est d'une durée d'un an avec une option de renouvellement pour les trois (3) années suivantes, soit jusqu'au 31 mars 2023 et elle se détaille comme suit :



- 2019-2020 : 51 000 \$
- 2020-2021 : 51 000 \$
- 2021-2022 : 51 000 \$
- 2022-2023 : 51 000 \$

### **CA-CISSSG-13-20/21-68**

CONSIDÉRANT l'article 290 de la « Loi sur les services de santé et les services sociaux » spécifiant que le conseil d'administration doit nommer un auditeur pour l'exercice financier en cours;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres de la firme Deloitte pour le service d'audit couvrant la période allant jusqu'au 31 mars 2023;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- Il est recommandé de nommer la firme Deloitte comme auditeur externe indépendant pour l'exercice financier 2020-2021.

### **7.3 DÉPÔT DU BUDGET 2020-2021**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Le 3 juillet 2020, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2020-2021 lequel présente une subvention totale de 253 189 209 \$. À partir de ces informations, nous avons préparé le budget de fonctionnement pour l'année 2020-2021.

En continu depuis le dépôt du budget 2019-2020 différentes étapes de la planification budgétaire 2020-2021 ont été réalisées. Des rencontres avec les gestionnaires et de katas financiers ont eu lieu ainsi que divers travaux pour réaliser la préparation et l'analyse des diverses informations composant le budget 2020-2021.

### **CA-CISSSG-13-20/21-69**

CONSIDÉRANT que l'article 7 de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001) précise que les conseils d'administration (CA) des établissements publics doivent adopter un budget de fonctionnement dans les trois semaines suivant la réception du budget initial octroyé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS);

CONSIDÉRANT que le 3 juillet 2020, le MSSS informait notre établissement du budget initial de fonctionnement qui lui était alloué pour l'exercice financier 2020-2021;

CONSIDÉRANT les obligations devant être respectées par l'établissement, découlant de la Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux (RLRQ, chapitre E-12.0001);

CONSIDÉRANT que selon le Manuel de gestion financière publié par le MSSS, la définition d'équilibre budgétaire tient compte de tous les fonds, le cas échéant : le fonds d'exploitation et le fonds d'immobilisations;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) oblige le président-directeur général à présenter au CA de l'établissement des prévisions budgétaires de dépenses et de revenus en équilibre;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

- d'adopter le budget 2020-2021 du CISSS de la Gaspésie comme présenté, soit un budget se traduisant par une prévision de résultats combinés du fonds d'exploitation et du fonds d'immobilisations au montant de 385 893 747\$, respectant l'équilibre budgétaire. Ce budget inclut des mesures de redressement de 2 031 871\$ à être approuvées par le MSSS;
- d'autoriser le président du conseil d'administration et le président-directeur général à signer tous documents afférents à l'exécution des présentes.

#### **7.4 RÉGIME D'EMPRUNTS À LONG TERME**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie (CISSS) désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre, d'ici le 31 décembre 2021, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 54 655 289,88 \$.

En vertu de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O7.2), le CISSS adoptera une résolution en son nom pour l'ensemble des besoins des établissements fusionnés et administrés.

La résolution concernant l'institution d'un régime d'emprunts doit être obligatoirement adoptée par le conseil d'administration.

Compte tenu de sa complexité, le projet de résolution est préparé par le MSSS à l'intention des CISSS.

#### **CA-CISSSG-13-20/21-70**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre Intégré de Santé et de Services sociaux de la Gaspésie (l'« Emprunteur ») souhaite instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2021, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 54 655 289,88 \$;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 15 juillet 2020.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

1. QU'UN régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 décembre 2021, en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 54 655 289,88 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
  - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
  - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux conditions déterminées par le ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
  - c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
    - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
    - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à

concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;

- iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
  - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, il ne soit tenu compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
  - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
  - d) afin d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :  
La présidente-directrice générale;  
La présidente-directrice générale adjointe; ou  
Le directeur des ressources financières et de l'approvisionnement;  
de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissants conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

## **7.5 DEMANDE D'AUTORISATION ET D'UTILISATION D'EMPRUNT AU COURS DE L'EXERCICE 2020-2021**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Jean-Pierre Collette, directeur des ressources financières et de l'approvisionnement, à présenter ce point.

Au 15 septembre prochain, il y a des autorisations d'emprunt d'un total de 8 500 000 \$ qui viennent à échéance pour le fonds d'exploitation. Une première résolution avait été adoptée par le conseil d'administration en février 2020 pour l'exercice 2020-2021 autorisant le CISSS à emprunter et utiliser un montant allant jusqu'à 20 000 000 \$. Compte tenu de la pression financière additionnelle associée au COVID et afin de s'assurer d'avoir les liquidités nécessaires pour maintenir nos opérations, nous vous sollicitons pour renouveler les demandes d'autorisation d'emprunt à partir du 16 septembre 2020, et ce, jusqu'au 31 mars 2021, ainsi que pour l'utilisation de ces autorisations d'emprunt octroyées pour la même période.

### **CA-CISSSG-13-20/21-71**

CONSIDÉRANT que la circulaire du MSSS du 27 décembre 2018 (03 01 52 02 – 2018-030) demande d'avoir une résolution du conseil d'administration pour pouvoir faire des demandes d'autorisation d'emprunt ainsi que pour leur utilisation;

CONSIDÉRANT que les emprunts sont nécessaires pour couvrir les besoins de liquidité du CISSS de la Gaspésie jusqu'au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT la résolution d'autorisation d'emprunt déjà adoptée pour 2020-2021 au montant de 20 000 000 \$;

CONSIDÉRANT la projection des dépenses additionnelles reliées aux COVID pour un montant pouvant s'élever à 45 000 000 \$;

CONSIDÉRANT que certains remboursements du MSSS sur des dossiers importants peuvent prendre jusqu'à un an et l'incertitude quant au moment du remboursement des dépenses reliées au COVID par le MSSS;

CONSIDÉRANT que notre état de trésorerie prévoit un découvert de banque dans l'exercice se terminant le 31 mars 2021;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :**

- de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 70 000 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 31 mars 2021 et d'autoriser l'établissement à utiliser les autorisations d'emprunt octroyées pour le fonds d'exploitation jusqu'à un maximum de 70 000 000 \$ entre le 16 septembre 2020 et le 31 mars 2021 et ce, auprès du bailleur de fonds identifié par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans sa lettre d'autorisation.

## **8. PRÉSIDENCE-DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

### **8.1 VACCINATION SAISONNIÈRE INFLUENZA**

M. Richard Loiselle invite M<sup>me</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

M<sup>me</sup> Jacques explique que la vaccination contre l'influenza doit s'adapter aux règles de fonctionnement propres à la pandémie en cours et atteindre les personnes qui peuvent le plus en bénéficier. Les cliniques de vaccination doivent recevoir de plus petits groupes pour éviter des situations de contamination.

Le plan d'action est prêt à exécuter. Puis, M<sup>me</sup> Jacques mentionne que les groupes qui ont été consultés sont les directions des soins infirmiers et les chefs de services de soutien à domicile de deux CISSS et le service des maladies infectieuses de la DRSP.

## **8.2 LE RIVAGE – RAPPORT TURCOTTE**

M. Richard Loiselle invite M<sup>me</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe, à présenter ce point.

M<sup>me</sup> Jacques explique le parcours de M. Marc Turcotte, personne-ressource qui avait comme mandat de procéder à un diagnostic organisationnel de l'unité de réadaptation pour les jeunes en difficulté d'adaptation de Gaspé – Unité le Rivage du CISSS de la Gaspésie. Les principaux constats ont été faits et adressés aux gestionnaires et au personnel. Un plan d'action a été élaboré et les actions ont été mises en place progressivement. Cependant, les exigences reliées à la COVID-19 n'a pas permis à la direction du CISSS d'avancer aussi rapidement que souhaité. M<sup>me</sup> Jacques mentionne toutes les communications et les rencontres tenues avec les principaux acteurs et a terminé en soulignant le défi hors du commun au niveau de la stabilité des ressources humaines. Dossier à suivre.

## **9. DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉVALUATION, DE LA PERFORMANCE ET DE L'ÉTHIQUE**

### **9.1 AGRÉMENT CANADA**

M. Richard Loiselle invite M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique, à présenter ce point.

M. Jean-Luc Gendron, directeur de la qualité, évaluation, performance et éthique (DQEPE), a indiqué que les visites récentes d'Agrément Canada (séquence 1 et 2) ont nécessité des suivis qui sont maintenant complétés. La prochaine visite est prévue du 9 au 14 mai 2021.

- **Suivi de la dernière visite d'agrément : 26 au 31 mai 2019 | Séquences 1 et 2**

- Séquence 1

Lors de la séquence 1, les normes suivantes ont été évaluées : Gestion des médicaments, Gouvernance, Leadership, Prévention et contrôle des infections, Retraitement des dispositifs médicaux et Santé publique. Treize (13) suivis ont été effectués. Un (1) suivi nécessite de fournir davantage de preuves, soit la norme Leadership (15.1.3).

#### **Norme Leadership 15.1.3**

Lors de la visite d'Agrément Canada en mai 2019, nous avons présenté aux visiteurs un plan de sécurité. À la suite du rapport de visite, il nous a été demandé un suivi concernant la pratique organisationnelle suivante : « *Élaborer et mettre en œuvre un plan de sécurité des usagers* ». Notre organisation devait répondre au critère 15.1.3. : « Le plan comprend

la sécurité des usagers sous forme de priorité ou de but stratégique formulé par écrit ». L'équipe des visiteurs a demandé que le conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie officialise cette priorité stratégique par une résolution formelle.

Ainsi, le 13 juin 2019, le conseil d'administration du CISSS de la Gaspésie adoptait une résolution à l'effet que la qualité et la sécurité des soins et des services soient reconnues officiellement comme des priorités stratégiques et que les soins soient centrés sur les usagers et leur famille, que l'approche patient-partenaire soit implantée dans tous les programmes services du CISSS de la Gaspésie et que des mécanismes d'évaluation de l'expérience usager soient évalués annuellement.

La preuve des actions prises a été transmise à Agrément Canada le 28 février 2020. Ces derniers ont fait la demande de fournir des preuves supplémentaires, soit le « plan de sécurité des usagers ou le plan stratégique, qui comprend la sécurité des usagers sous forme de priorité ou de but. »

Dans le but de se conformer davantage à cette norme, le conseil d'administration doit adopter le plan stratégique 2020-2022 du CISSS de la Gaspésie. Le document sera suivi par le comité de vigilance et de la qualité, en collaboration avec le comité régional de gestion des risques du CISSS.

- Séquence 2

Lors de la séquence 2, les normes Jeunesse et Santé mentale et dépendances ont été évaluées. Quarante-sept (47) suivis ont été effectués. Douze (12) d'entre eux nécessitent un suivi afin de fournir plus de preuves.

Le document « Suivi d'agrément » vous informe sur les normes à travailler en vue de se conformer aux attentes d'Agrément Canada.

### **CA-CISSSG-13-20/21-72**

CONSIDÉRANT les mesures de suivi que le CISSS de la Gaspésie doit prendre pour conserver son statut d'organisme agréé;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit être informé des suivis qui seront effectués par l'établissement pour se conformer aux attentes d'Agrément;

CONSIDÉRANT que la qualité et la sécurité des soins et des services sont des priorités stratégiques;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit connaître les questions relatives à la sécurité des usagers et qu'il doit être un leader des projets d'amélioration de la qualité dans le CISSS de la Gaspésie.

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**

- il est résolu d'adopter les documents suivants, tel qu'ils sont présentés :
  - Le tableau de suivi d'agrément : Séquences 1 et 2;
  - Le Plan de sécurité des usagers qui comprend la sécurité des usagers s'intitulant « Plan d'action 2020-2022 « Gestion intégrée des risques ».

## **Prochaine visite d'agrément : 9 au 14 mai 2021 | Séquence 3**

Le 14 août 2020, Agrément Canada a confirmé au CISSS de la Gaspésie les dates précises de la prochaine visite d'Agrément (séquence 3), qui se déroulera du 9 au 14 mai 2021. Les programmes Santé physique et Services généraux seront évalués lors de cette visite.

### **10. DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS**

#### **10.1 DÉCISION POUR DES DEMANDES DE NOMINATIONS (STATUTS ET PRIVILÈGES) OU MODIFICATIONS DE NOMINATIONS POUR DES MÉDECINS DE FAMILLE ET MÉDECINS SPÉCIALISTES MEMBRES ACTIFS ET ASSOCIÉS DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISSS DE LA GASPÉSIE ET DÉMISSIONS ET RETRAITES À ENTÉRINER POUR DES MÉDECINS DE FAMILLE MEMBRES ACTIFS DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS DU CISSS DE LA GASPÉSIE**

M. Richard Loiselle invite la D<sup>re</sup> Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

Il appartient au conseil d'administration de l'établissement d'accepter ou de refuser une demande de nomination, de renouvellement de nomination et/ou de modification de statut, privilèges et obligations (art. 237 et suivants, LSSSS).

Le médecin ou le dentiste qui décide de cesser d'exercer sa profession dans un centre doit donner au conseil d'administration un préavis d'au moins 60 jours. Dès que le conseil d'administration a reçu le préavis, la décision du médecin ou du dentiste devient irrévocable et prend effet à l'expiration du délai mentionné dans le préavis. (art. 254, LSSSS).

Malgré l'article 254, le conseil d'administration peut autoriser un médecin ou un dentiste à cesser d'exercer sa profession dans le centre sans préavis ou à la suite d'un préavis de moins de 60 jours s'il juge que son départ n'a pas pour effet d'affecter la qualité ou la suffisance des services médicaux ou dentaires offerts à la population desservie par ce centre (art. 255, LSSSS).

#### **CA-CISSSG-13-20/21-73**

CONSIDÉRANT les nominations (statuts, privilèges et obligations des médecins présentés au tableau 20200917-1 annexé);

CONSIDÉRANT les recommandations du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie formulées par son exécutif dans le cadre d'une séance ordinaire le 16 septembre 2020 et du Comité d'examen des titres du 8 septembre 2020 en lien avec le point précédent;

CONSIDÉRANT la démission d'un médecin présenté au tableau 20200917-1 annexé;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU**

- d'adopter, tel que présenté au tableau N° 20200917-1, les nominations (statuts, privilèges et obligations) des médecins de famille et spécialistes comme membres actifs ou associés du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Gaspésie (CMDP);



- que le modèle de résolution utilisé pour les nominations est celui qui a fait l'objet d'une entente de principe entre la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec ou la Fédération des médecins spécialistes du Québec et le ministre de la Santé et des Services sociaux et que le texte intégral de la résolution sera conservé au dossier du professionnel;
- d'autoriser, en vertu de l'article 255 de la LSSSS, la cessation de pratique dans l'établissement d'un médecin indiqué au tableau N° 20200917-1 et à la date indiquée qui a été donnée à la suite d'un préavis de moins de 60 jours.

## **10.2 RAPPORT ANNUEL DU CECMDP ET LES RAPPORTS DES CHEFS DE DÉPARTEMENTS (POUR DÉPÔT SEULEMENT)**

M. Richard Loiselle, président, invite la D<sup>re</sup> Nathalie Guilbeault, directrice des services professionnels, à présenter ce point.

D<sup>re</sup> Guilbeault dépose les rapports des chefs de départements pour information. Si les membres du conseil d'administration désirent une présentation officielle, il nous fera plaisir d'inviter le chef de département concerné.

## **11. DIRECTION DES SERVICES MULIDISCIPLINAIRES**

### **11.1 POLITIQUE DE LA GESTION DE LA NON-DISPONIBILITÉ DE L'USAGER**

M. Richard Loiselle invite M<sup>me</sup> Marlène Parisé, directrice des services multidisciplinaires, à présenter ce point.

En 2009, le MSSS a demandé aux établissements du réseau exploitant un centre hospitalier d'adopter une procédure permettant une saine gestion de la non-disponibilité personnelle de l'utilisateur inscrit sur une liste d'attente pour l'obtention d'un service médical spécialisé.

Le CISSS de la Gaspésie présente sa Politique de gestion de la non-disponibilité de l'utilisateur en attente de services ou qui reçoit des services. D'ailleurs, des consultations ont été faites auprès des instances CECII, CECM et CECMDP en 2020.

### **CA-CISSSG-13-20/21-74**

CONSIDÉRANT les exigences du MSSS en matière de gestion de la non-disponibilité et l'accès aux services médicaux spécialisés (circulaire MSSS 2009-19-01-02-10-01);

CONSIDÉRANT les spécificités du plan d'accès aux services pour les personnes ayant une déficience émise par le MSSS en 2015;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adopter un mécanisme central de gestion de l'accès pour tous les services spécialisés du CISSS, celui-ci se voulant une amélioration ainsi qu'une garantie de l'accès aux services, notamment par un processus rigoureux de gestion et de suivi des listes d'attente;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une équité dans la gestion de la non-disponibilité et par la même occasion, permettre un accès plus rapide de la clientèle aux services offerts par le CISSS;

CONSIDÉRANT l'importance de préciser les rôles et responsabilités de l'utilisateur en rapport avec l'obtention des services de l'établissement;

CONSIDÉRANT les consultations effectuées auprès du CECII, du CECM et du CECMDP de l'établissement et l'adoption de la Politique par ces instances.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU

- d'adopter la Politique de gestion de la non-disponibilité de l'utilisateur en attente de services ou qui reçoit des services du CISSS de la Gaspésie et de demander à la Direction des services multidisciplinaires d'assurer la diffusion et la mise en œuvre au sein de l'établissement.

## **12. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES JURIDIQUES**

### **12.1 SITUATION DES RESSOURCES HUMAINES**

M. Richard Loiselle, président, invite M. Martin Brosseau, directeur intérimaire des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

M. Brosseau détaille les dossiers résumant la situation actuelle des ressources humaines.

Il informe également des postes des responsables de milieux de vie ainsi que des chefs d'unité qui seront ajoutés dans les CHSLD afin de répondre à l'exigence du Plan d'action pour une deuxième vague.

De plus, il souligne l'exploit d'avoir embauché plus de 300 étudiants pour la saison estivale. Les ressources humaines tentent de faire appel à eux pour combler certains quarts de travail les soirs et les fins de semaine.

Pour conclure, il rajoute que 50 préposés en CHSLD qui ont terminé leur formation de trois mois sont maintenant entrés en poste.

### **12.2 PROCESSUS DE SÉLECTION ET NOMINATION À LA DIRECTION DES SERVICES MULTIDISCIPLINAIRES**

M. Richard Loiselle invite M. Martin Brosseau, directeur intérimaire des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, à présenter ce point.

Conformément à sa structure organisationnelle, le CISSS de la Gaspésie a procédé à l'affichage du poste à temps complet de directrice ou directeur à la Direction des services multidisciplinaires. L'ouverture de ce poste a notamment comme objectif de combler celui qui sera laissé vacant suite au départ à la retraite de l'actuelle directrice à la Direction des services multidisciplinaires.

Du 8 au 22 juillet 2020 inclusivement : Diffusion de l'appel de candidatures pour le poste de directrice ou directeur à la Direction des services multidisciplinaires. Cet appel de candidatures a été diffusé sur le site internet du CISSS de la Gaspésie, Emploi Québec, Santé Montréal. Il a également été diffusé à l'interne via le site intranet et un courriel a été transmis à tous les employés ayant une adresse courriel de l'organisation.

Au total, 12 candidatures ont été reçues. Toutefois, 2 candidats répondaient aux exigences du poste et ont été rencontrés en entrevue.

8 septembre 2020 : Processus d'entrevue. Le comité de sélection était composé de :

- M. Gilles Cormier, vice-président du conseil d'administration
- M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale
- M<sup>me</sup> Connie Jacques, présidente-directrice générale adjointe
- M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe et directrice des soins infirmiers
- M. Jean-François Cassivi, conseiller-cadre à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

17 septembre 2020 : Présentation de la candidature retenue au conseil d'administration pour recommandation.

### **CA-CISSSG-13-20/21-75**

CONSIDÉRANT le processus d'affichage qui a été effectué;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues;

CONSIDÉRANT que la Direction a reçu 12 candidatures pour ce poste et que seulement deux personnes répondaient aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT que les deux candidats qui répondaient aux exigences du poste ont été rencontrés en entrevue le 8 septembre 2020.

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU

- Il est recommandé par les membres du comité de sélection de procéder à la nomination de M<sup>me</sup> Ann Soucy à titre de directrice à la Direction des services multidisciplinaires et d'en informer le MSSS;
- L'entrée en fonction de M<sup>me</sup> Soucy sera déterminée en octobre 2020.

## **13. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE**

### **13.1 PROJET – INITIATIVE DE SOUTIEN EN SOINS OBSTÉTRICAUX ET DE NÉONATOLOGIE**

M. Richard Loiselle invite M<sup>me</sup> Johanne Méthot, directrice générale adjointe et directrice des soins infirmiers, à présenter ce point.

Le nouveau projet d'obstétrique qui a récemment été approuvé par le ministère est présenté. Il est ramené l'importance de maintenir un réseau de proximité et de poursuivre la concertation du milieu. Le MSSS a octroyé au CISSS une aide financière récurrente de plus de 600 000 \$ afin de créer 5 postes d'infirmières cliniciennes (une dans chaque réseau local de services et une ayant une responsabilité régionale) ainsi que deux postes à Maria en néonatalité. Ces deux derniers postes auront des mandats régionaux.

De plus, un montant de 90 000 \$ a été autorisé afin de mettre en place des laboratoires d'enseignement afin de permettre au personnel d'améliorer leurs connaissances, et ce, en continu. Le projet est une initiative issue du milieu. Le but ultime est de maintenir des services de proximité.

Une résolution des membres du conseil d'administration a été adoptée pour féliciter tous les acteurs qui ont pris part à la démarche.

## **14. AUTRES POINTS**

### **14.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU MÉDECIN EXAMINATEUR AUX PLAINTES LORS DE SITUATION EXCEPTIONNELLE**

M. Richard Loiselle invite M<sup>me</sup> Chantal Duguay, présidente-directrice générale, à présenter ce point.

Il appartient au conseil d'administration de nommer un médecin examinateur qui est responsable envers lui de l'application de la procédure d'examen des plaintes qui concernent un médecin, un dentiste ou un pharmacien de même qu'un résident.

Actuellement, le CISSS de la Gaspésie a un contrat avec un médecin examinateur de l'extérieur, soit la D<sup>re</sup> Catherine Bich, pour le traitement des plaintes lors de situation exceptionnelle. Cette entente de services prend fin le 30 septembre prochain.

Étant donné que certaines plaintes nécessitent des analyses plus approfondies et considérant qu'aucun médecin de la Baie-des-Chaleurs n'a manifesté de l'intérêt à ce jour pour agir à titre de médecin examinateur pour ce RLS, le besoin est vraiment réel.

#### **CA-CISSSG-13-20/21-76**

CONSIDÉRANT l'article 42 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, mentionnant entre autres que : "Pour l'application de la procédure d'examen des plaintes qui concernent un médecin, un dentiste ou un pharmacien, de même qu'un résident, le conseil d'administration de l'établissement désigne, sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, un médecin examinateur" et que : "Lorsqu'un établissement exploite plusieurs centres ou maintient plusieurs installations, le conseil d'administration peut, s'il l'estime nécessaire et sur recommandation du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, désigner un médecin examinateur par centre ou installation";

CONSIDÉRANT le désir du CISSS de la Gaspésie d'avoir un médecin examinateur pour traiter les plaintes lors de situation exceptionnelle;

CONSIDÉRANT que l'entente de services actuelle prend fin le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le besoin réel de l'établissement pour le traitement des plaintes lors de situation exceptionnelle qui nécessitent une analyse plus approfondie;

CONSIDÉRANT la recommandation de la candidate par les membres du CECMDP du CISSS de la Gaspésie;

**SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU**

- de procéder au renouvellement de l'entente de services avec la D<sup>re</sup> Catherine Bich à titre de médecin examinateur aux plaintes lors de situation exceptionnelle, et ce, du 1<sup>er</sup> octobre 2020 au 30 avril 2021.

## 15. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE

La prochaine séance se tiendra le mardi 20 octobre 2020.

## 16. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

M. Loiselle invite les administrateurs à remplir le sondage avec rigueur. Le lien du sondage d'évaluation sera transmis aux membres pour complétion.

## 17. LEVÉ DE LA SÉANCE

### CA-CISSSG-13-20/21-77

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 18 h.



---

Richard Loiselle, président



---

Chantal Duguay, secrétaire